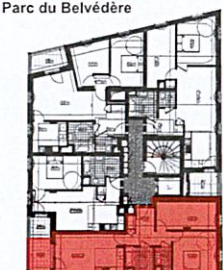




APT D131				
TYPE	T3	ETAGE	R+1	CAGE D
Chambre 1				12,98 m ²
Chambre 2				11,67 m ²
Entrée				8,61 m ²
Sdb				5,02 m ²
Séjour/Cuisine				18,84 m ²
Wc				2,75 m ²
SURFACE HABITABLE				59,87 m ²
Loggia				4,72 m ²
ESPACE EXT PRIVATIF				4,72 m ²

Parc du Belvédère



Allée Eunice Newton Foote



SCCV BAGNEUX VEIL représentée par :



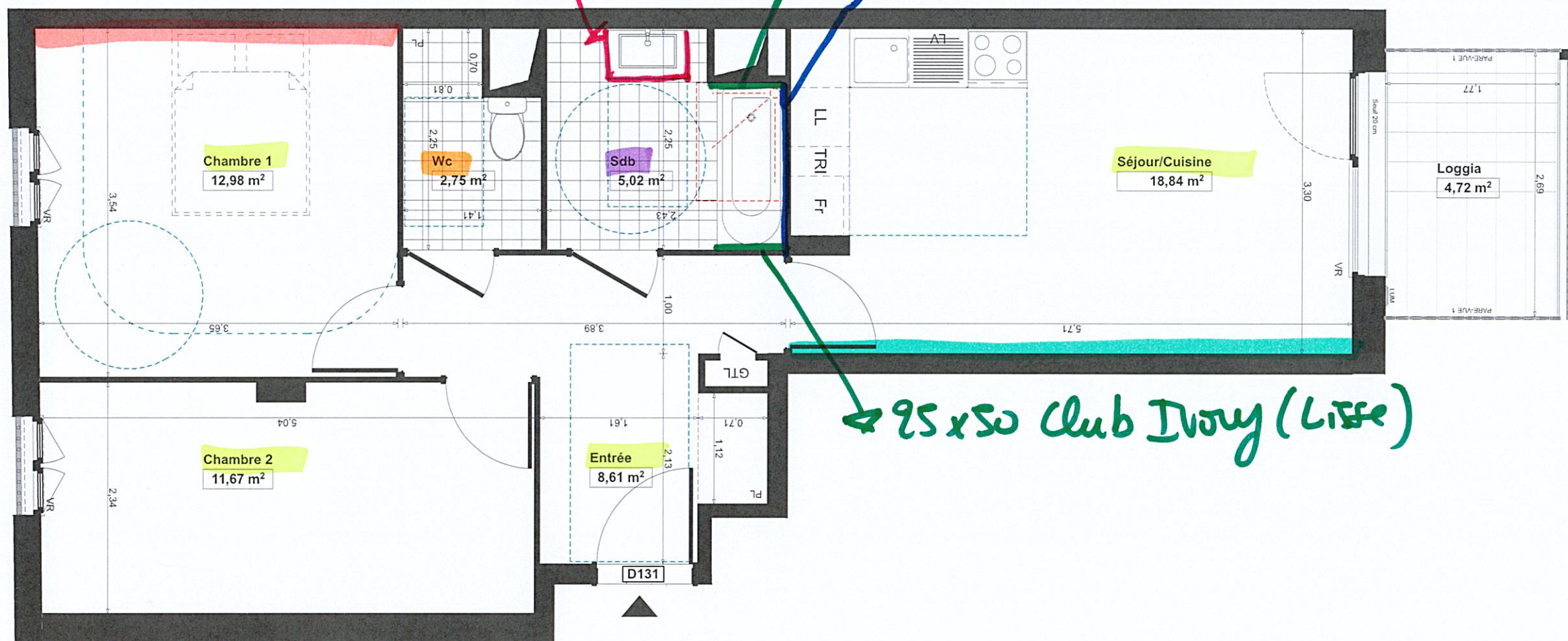
Couleurs des murs

- Chambre 1 $\Rightarrow$ Rose Poudré (T2192-3 Tulle Rose)
- Séjour : Nuancier linéaire cuisine $\Rightarrow$ Vert Provence (CR 4122-3) de chez Tollens

25x50 Club Ivory (lisse)

25x50 Boreal Wall oak - mur du fond

Noyer



25x50 Club Ivory (lisse)

WC Séparé $\Rightarrow$ Nils White 45x45

Entrée, Séjour/Cuisine, Chambres 1 et 2 $\Rightarrow$ PVC "Pacific Oak 268 M"

SDB $\Rightarrow$ harmonie 1 : 25x50 Boreal Wall oak (décor) mur du fond
25x50 Club Ivory (lisse) sur les 2 autres murs
45x45 Club Ivory

Meuble Vasque $\Rightarrow$ Noyer

VISA du réservataire :

VISA du réservant :

LEGENDE	
Espace libre diamètre 1,50	Fr Réfrigérateur
Aire de manœuvre	LV Lave-vaisselle
Soffite et faux plafond HSP 2,20 mini	LL Lave-linge
Retombée de poutre HSPo 2,20 mini	PL Placard
LUM Eclairage extérieur	F Fenêtre
GTL Tableau électrique	PF Porte-fenêtre
DEP Descente eau pluviale	

VR Volet roulant	
VR Elec Volet roulant Elec	
PARE VUE 1 Pare vue vitré droit	
PARE VUE 2 Pare vue vitré biais	

NOTA

"En fonction des nécessités techniques et/ou de la réglementation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan. Les surfaces et les côtes indiquées (dimensionnelles ou architecturales) sont soumises aux tolérances réglementaires et sont approximatives. Les soffites, faux-plafonds, rampants, gaines sont susceptibles d'évoluer en situation, nombre et dimensions. Les canalisations, retombées, regards et interrupteurs ne figurent pas sur le plan. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La position des descentes d'eau pluviale et celles des luminaires extérieurs sont amenées à être modifiées en fonction des contraintes techniques. Les quinillages dessinés ne sont pas des calepines. Les plantations figurant sur le plan de présentation du lot sont indicatives et pourront faire l'objet de modification, aussi bien en nombre qu'en type. Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être reportés sur les plans. La surface habitable comprend les placards. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1). Les emplacements machines sont en pointillés mais les appareils ne sont pas fournis. Le rectangle dans l'entrée et la salle de bains, les côtes de la chambre PMR, et les ronds sont représentés à titre indicatif pour le respect de la norme handicapée."